

COMMUNE DE SAINT-CARNE



Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2022

Le mercredi 7 septembre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.

Date de la convocation : 01/09/2022

Membres en exercice : 12 Présents : 9 Pouvoirs : 3

Présents : M. Ronan TRELLU, M. Allain HOUEL, Mme Liliane SIMON, M. Fabien ROUFFIGNAC, Mme Anne-Sophie LEROUX, Mme Virginie FAUCARD, M. Jérôme RICARD, Mme Carmen VOLANTIN, M. Jean-Marc ROUXEL,

Absents excusés : Mme Nathalie GUÉRIN (pouvoir à Fabien ROUFFIGNAC), Mme Nathalie ERMEL (pouvoir à Allain HOUEL), M. Xavier LE CUDENNEC (pouvoir à Ronan TRELLU)

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Virginie FAUCARD

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2022.

ORDRE DU JOUR :

- FINANCES

- o Gratification stagiaire
- o Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » – Autorisation de Signature du CDT 2022-2027
- o Redevance d'occupation du Domaine Public 2022 Orange

- TRAVAUX/ ACQUISITION

- o Travaux des entreprises et des agents
- o Restaurant scolaire : retour des offres

- URBANISME/FONCIER/DOMAINE PUBLIC

- o Maison du 7 rue de l'Eglise
- o Parcelles préemptées

- ECOLE/PERISCOLAIRE

- o Retours sur les réunions de la rentrée
- o Achat PC portable

- VIVRE ENSEMBLE

- o Inauguration des équipements communaux le 17 septembre
- o Repas des Aînés
- o Retour sur la mission Argent de Poche et le concours des Maisons fleuries
- o Fusion des commissions école/périscolaire et cantine

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- o Compte-rendu sur la réunion de Dinan Agglomération relative à l'eau potable
- o Remerciements famille JACQUES

FINANCES

1) Gratification stagiaire

M. le Maire explique qu'une stagiaire a été en mairie au service administratif du 18 au 22 juillet 2022 : Emma TAILLEBOIS (stage dans le cadre de son parcours scolaire : Licence 1 Droit Université Rennes 1).

M. le Maire propose de lui attribuer une gratification de 50.00 €

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser à Emma TAILLEBOIS une gratification de 50.00€ pour son stage d'une semaine à la mairie de Saint-Carné**

2) Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » – Autorisation de Signature du CDT 2022-2027

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple, et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural »¹ et 25M€, Groupe 2 « rurbain » et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité ; flux de stockage de Co2, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune s'élève à 116 886.00€ € H.T.

Nous pourrions mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et maturité de nos projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention (annexe 1 du CDT 2022-2027) avec la condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %.

Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme suit :

Taille (population DGF 2021) commune	Montant minimum de subventions
Communes < 2 000 habitants	10 000 €
2000 habitants < Communes <7 500 habitants	20 000 €
Communes > 7 500 habitants	50 000 €

Soucieux d'œuvrer pour une société plus durable, le Département nous invite également à inscrire nos actions et viser les objectifs de l'« Agenda 2030 » et la prise en compte notamment des transitions écologiques, énergétiques et climatiques.

Les projets d'investissement soutenus devront répondre à l'une au moins des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable ainsi que les projets d'investissement innovant.

A noter également que pour les communes « rurales » dont la strate de population DGF 2021 est inférieure à 500 habitants, le financement des travaux portant sur les bâtiments publics ne recevant pas de public et la voirie communale pourront être soutenus au titre du CDT 2022-2027 (sous réserve pour la voirie d'une mobilisation de l'enveloppe CDT 2022-2027 limitée à 30 % sur la durée totale du contrat).

Afin de favoriser le développement de projets mutualisés (entre 3 communes minimum) sur les bassins de vie, un soutien supplémentaire pourra être sollicité et se traduira, pour les projets éligibles par un « Bonus » financier de 20 000 € HT ou 40 000 € HT pour les opérations inférieures à 500 000€ HT et supérieures à 500 000 € HT.

La gouvernance des CDT2022-2027 est assurée par le Comité départemental de suivi et d'évaluation, émanation du Comité de Pilotage en charge de la préfiguration des contrats départementaux de territoire 2022-2027.

Une rencontre annuelle « Rendez-vous de Territoire » sera organisée sur le secteur de chaque Maison du Département et nous associera ainsi que les Présidents d'EPCI afin de présenter, partager les expériences et projets mis en œuvre sur le territoire.

Pour l'année 2022, toute opération d'investissement engagée dès le 01/01/2022 entrant dans les thématiques visées plus haut et remplissant les modalités administratives et financières pourront être soutenues. Les dossiers de demande de subvention seront à déposer sur la plateforme « démarches simplifiées » de l'Adullact pour le 15 octobre 2022 au plus tard, et au 31/07 pour les années suivantes. Les opérations devront être engagées au plus tard avant le 31.12.2027 et réalisées dans les trois ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanente du Département.

L'Assemblée est invitée à prendre connaissance de l'ensemble des documents ci-annexés.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 116 886.00 € H.T. pour la durée du contrat ;
- Autoriser le Maire à procéder au versement de la cotisation pour l'année 2022 ;
- Autorise le Maire à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

3) Redevance d'occupation du Domaine Public 2022 Orange

M. le Maire expose le tableau du patrimoine 2021 permettant d'établir le titre de la redevance d'occupation du domaine public 2022 :

PATRIMOINE TOTAL comptabilisé au : 31/12/2021
Pour la RODP 2022

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par : Mairie de Saint Carné

réf : LRT/PV/2022/58864/Mairie de Saint Carné

Date : 06/05/2022

Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Pylône (m ²)	Antenne (m ²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
SAINT CARNE	14,177	8,515	2,578	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	14,177	8,515	2,578	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Total	14,177	11,093			1,00		0,00	0,00

Patrimoine total dans l'emprise du domaine autoroutier	Artères : 0,000 km
--	--------------------

Pour information ou rappel :

Le montant de la RODP dû au 1^{er} janvier d'une année N est calculée avec le coefficient d'actualisation de l'année N, mais à partir du patrimoine de l'année N-1.

Les tarifs de base sont les suivants :

40€ le km d'artères aériennes

30€ le km d'artères souterraines

20€ le m² d'emprise au sol

A multiplier par le coefficient d'actualisation **1.42136** pour l'année 2022.

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le versement de la redevance d'occupation du domaine public d'Orange pour 2022 d'un montant de 1 307.46 €.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Travaux des entreprises et des agents

Travaux des entreprises :

- **Lotissement des Jannaies :**

La voie définitive a été réalisée en juillet par l'entreprise Colas.
Il reste l'installation des points lumineux.

- **Les Blés d'Or :**

Après la mise en service de la ligne électrique provisoire le 28 juillet, la voie provisoire en bicouche a été réalisée, ainsi que les mises à niveau des regards et bouche à clé. Les travaux au bâtiment IME ont pu continuer.

- **Route de la Boulaie – Croix de Pierre :**

Le bitume a été posé par l'entreprise Colas. Rives en matériaux à 0/30 sable. La bande en terre-pierre a été réhaussée et cylindrée. La bande a étéensemencée par 2 élus. Le marquage au sol sera réalisé dans le cadre du marché avec Dinan Agglomération.

- **Ludoparc :**

Installations des 2 structures de jeux à l'école. Livrées le 7 juillet et début d'installation le 11 juillet comme prévu.

Pour le van, pas de problème de pose. Quelques difficultés pour la grande structure liées au sol.

Les structures ont été contrôlées par la société SBR contrôle.

Il y a eu 7.5 tonnes de gravier rond de déposé par des élus et un agent technique.

- **Entreprise Creacob :**

A remplacé à neuf le plateau de table en bois de al cour de l'école. La Municipalité lui adresse ses remerciements car cela a été fait bénévolement.

Travaux des employés :

Congés de Magali en juillet

Congé de Gilles en août.

- **Pose de la structure de jeux :**

Les agents techniques et les élus ont travaillé à cette installation.

- **Canicule/alerte sécheresse** : fin de l'arrosage des fleurs.

- **Ecole :**

Dépose des estrades dans les 3 classes par l'agent technique. Pose d'un revêtement de sol à l'emplacement des estrades – Abaissement des tableaux dans 4 classes – Nettoyage de l'ensemble des classes et du mobilier.

Pose de rideaux dans la classe de Mme TRANCHEVENT.

Réglage des Vidéoprojecteurs.

Entretien et nettoyage des haies et pelouses pour la rentrée.

- **Pose du panneau numérique d'informations :**

Massif béton coulé.

- Incivilités relevées durant la période de fortes chaleurs : paille brulée sur la route de la Basse Villeneuve en nuit. Le feu a été maîtrisé.

Départ de feu dans un champs (sortie de bourg vers le Pin) : feu également maîtrisé.

Circonstances inconnues.

- Nombreuses interventions pour des nids de frelons asiatiques.
- Constations de dépôts sauvages.

2) Restaurant scolaire : retour des offres et point sur les subventions

- Réceptions des offres pour les 14 lots de travaux :

La date limite de réception des offres était le lundi 5 septembre à 12h00.

Le nombre d'offres reçues est de : 48.

Tous les lots ont reçu une offre (pas de lot infructueux).

Les offres sont transmises à l'architecte Colas Durand pour analyse.

- Point sur les subventions attribuées :

Fonds de concours Dinan Agglomération = 100 000€

Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR - Etat) = 130 000 €

Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL – Etat) = 130 000 €

Contrat de territoires (département)= 116 886€

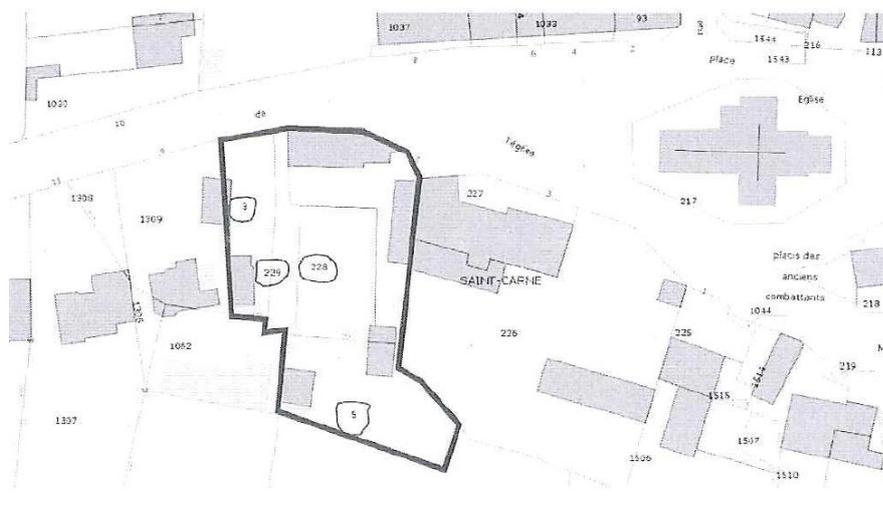
Région = en attente de réponse

URBANISME/FONCIER/DOMAINE PUBLIC

1) Maison du 7 rue de l'Eglise

M. le Maire souhaite connaître la décision du Conseil Municipal quant à l'avenir du 7 rue de l'église.

Pour rappel, l'ensemble immobilier est composé de la maison du 7 rue de l'église et de la petite maison du 5 rue de l'église.



L'Etablissement Public Foncier de Bretagne a porté l'opération en acquérant l'ensemble immobilier en vue d'un projet d'intérêt général de la commune à savoir la création de logements sociaux et d'un logement d'urgence.

L'EPF a acheté le bien pour le prix de 220 000.00€ (il est prévu dans la convention entre l'EPF et la commune que la commune rembourse à l'EPF cette acquisition dans les 7 ans).

Plusieurs bailleurs sociaux ont été contactés.

Le bailleur social « La Rance » propose :

- La réalisation de 7 logements (5 sur le terrain ; 2 dans la maison)
 - Le versement de 5 000€ à la commune par logement soit 35 000€
 - L'EPF vend la maison à La Rance pour 1 € symbolique et la commune intervient à l'acte de vente en versant une « subvention de complément de prix » de 230 000€ minimum
 - La vente de la maison doit se faire avant les travaux du bailleur.
- Cette proposition, c'est-à-dire la création de 7 logements sociaux par La Rance, coûterait à la commune la somme minimum de 230 000.00€ (coût de rachat de la maison à l'EPF et vente de la maison à La Rance pour l'euro symbolique).
- Une autre option serait de céder uniquement le terrain du 7 rue de l'église à la Rance pour la construction de 5 logements sur le terrain.

La commune pourrait garder la maison d'une valeur d'achat de 220 000€.
La Rance verserait la somme de 25 000€ (5000€ pour 5 logements).

La commune pourrait :

- soit la louer en l'état actuel – 1 logement- (comme cela est fait actuellement pour un loyer de 500/700€ par mois – recettes loyers à l'année : entre 6 000€ et 8 400€).
- soit créer 2 logements – coût des travaux estimé à 160 000€ - et les louer (500€ euro chacun soit 12 000€ de recettes loyers à l'année)

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE d'acquérir la maison du 7 rue de l'Eglise auprès de l'Etablissement Public Foncier dans un délai de 7 ans maximum (pas de vente à La Rance pour un euro symbolique).**
- **DECIDE de continuer de louer la maison.**
- **RETIENT le projet de La Rance de réaliser 5 logements sociaux sur le terrain.**

2) Parcelles préemptées centre bourg.

Le conseil municipal, par une délibération en date du 6 juillet 2022 a décidé d'exercer le droit de préemption des parcelles cadastrées section B n°154, section B n°1161, section B n°1342 et section B n°1344 dont le prix d'aliénation est fixé à 38 000.00 euros.

Le Conseil Municipal a proposé d'acquérir le bien moyennant le prix de 8 544.00 euros (soit 12€ le m²), la parcelle étant classée en zone 1AUe en 2021

La notification de cette préemption a été faite par courrier en date du 11 juillet 2022 aux vendeurs, notaire et acquéreur.

Conformément aux dispositions de l'article R213-10 du code de l'urbanisme les vendeurs disposent d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la présente notification, pour faire connaître à la commune :

- soit leur accord sur l'offre de prix ; dans ce cas, un acte authentique sera dressé dans les trois mois suivants leur réponse et le paiement du bien interviendra dans les quatre mois à compter de la même date (C. urb., art. R213-12 et L213-14) ;
- soit leur décision de maintenir le prix fixé dans la DIA ; dans ce cas, le prix du sera fixé par le juge de l'expropriation ;
- soit leur renonciation à l'aliénation du bien.

Le défaut de réponse de la part des vendeurs est considéré comme une renonciation.

A ce jour, il n'a pas eu de réponse à ce courrier.

Le délai des 2 mois expire le 11 septembre 2022.

- **En parallèle à ce dossier, M. le Maire, le Premier Adjoint ont rencontré le 06/09/2022 en mairie l'ADAC 22 et le service Urbanisme de Dinan Agglomération pour le projet de réalisation d'étude urbaine sur la commune de Saint-Carné dans le but de l'aménagement urbain futur de la commune.**

M. le Maire explique que l'ADAC va élaborer un cahier des charges pour la consultation de bureau d'études pour la réalisation d'une étude urbaine.

Consultation en novembre ; choix de l'entreprise en décembre.

ECOLE/PERISCOLAIRE

1) Retours sur les réunions de la rentrée

M. le Maire rend compte des différentes réunions (comptes-rendus rédigés par Mme Nathalie Guérin, Adjointes aux affaires scolaires et périscolaires).

Compte-rendu réunion du 29 août
Avec les agents

Personnes présentes : Mr le Maire, Nathalie Guérin, Liliane Simon|
Anne-Hélène, Typhène, Elisabeth, Valéry, Béatrice, Martine, Céline.

Les agents ont été informés de la proposition de fusionner la commission cantine avec la commission école, soumis au conseil du 7 septembre.

Pour cette réunion de rentrée, différents points ont été abordés :

- 1) Les travaux réalisés à l'école durant l'été. La question de la pertinence de restaurer le bac à sable a été posée. Les maternelles l'utilisent quand il est fonctionnel sur les périodes début et fin d'année scolaire. Il a été décidé d'interroger les enseignants sur l'utilisation du bac et proposer d'envisager des bacs à sable mobile.
 - 2) Les subventions pour le financement de mobilier adapté pour un enfant. Liliane Simon se rapprochent de la famille pour les accompagner dans cette démarche, Typhène a déjà sollicité plusieurs organismes. Il n'y a pas de subvention pour les collectivités.
 - 3) La communication. Il a été rappelé que les agents avaient un rôle de Co-éducateur auprès des enfants. Dans la continuité de l'accompagnement sur la journée, la transmission des informations entre les agents, les agents et les enseignants, et les agents et les parents est donc essentielle.
 - 4) Le restaurant scolaire. Les tables seront nominatives jusqu'à la Toussaint, puis possibilité de choisir pour les enfants avec qui déjeuner. Contrat entre les enfants et les agents / respect du service et comportement.
 - 5) Protocole COVID – niveau zéro : aération et lavage des mains.
 - 6) Campagne d'affichage pour les mots magiques : espaces partagés, entrée de l'école....
 - 7) Formation des agents : Typhène fait le point avec les agents.
 - 8) La sécurité : voir Allain pour clôturer avec des barrières l'arrière du bâtiment maternel. Les exercices incendies (PPMS) sont à organiser par la directrice.
-

Mercredi 31 août 2022 9h-10h
Réunion rentrée avec les enseignants

Personnes présentes: l'équipe enseignante et les AVS,
Mr le Maire, N.Guérin, T.Heydon et les agents.

La Directrice remercie la municipalité pour les travaux réalisés dans l'école durant la pause estivale.

Dans un souci d'harmoniser les temps scolaires et périscolaires, un tableau d'occupation de la cour a été proposé et actualisé. Pas de jeu de balle au pied dans la cour.

Le travail de réflexion engagé l'an passé entre l'école et la mairie va se poursuivre.

La réhabilitation du bac à sable a été fixé pour la période mai juin 2023, à définir sous quelle forme, les bacs mobiles semblent faire l'unanimité.

La réunion générale de rentrée sera le mardi 13 septembre à 18h. N.Guérin et T.Heydon y participeront pour présenter le périscolaire.

L'effectif des TPS et PS pour l'organisation de la sieste : nombre de matelas, lieux ...

Il a été convenu que les enfants devaient prévenir qu'ils se rendent aux toilettes et non de demander l'autorisation aux adultes.

Le ménage des classes : il est demandé aux enseignants de prévenir (oralement ou par affichage dans l'idéal) le plan d'occupation des classes pour une organisation du ménage, et de veiller au rangement du matériel par les enfants (bureau, sol...)

2) Achat PC portable

Achat d'un PC portable pour Annie en remplacement du sien défectueux.
Achat auprès de Bis Informatique pour le prix de 696.00€ HT.

VIVRE ENSEMBLE

1) Inauguration des équipements communaux le 17 septembre

Inauguration le samedi 17 septembre 2022 à 10h00.
Présence du Sous-Préfet Bernard MUSSET.

2) Repas des Aînés

Samedi 23 octobre 2022.

3) Retour sur la mission Argent de Poche et le concours des Maisons fleuries

Argent de poche :

Mission du 18 au 26 juillet : participation de 6 jeunes.
En raison de la canicule, les matinées débutaient à 8h30.

Maisons fleuries :

Passage du jury le 7 juillet dernier.

Il y avait 18 candidats.

Le jury était de Quévert, composé de 3 personnes.

10 novembre : remise des diplômes + plantes – Vin d'honneur.

4) Fusion des commissions école/périscolaire et cantine

Lundi 29 août 2022
St Carné

Commission Cantine

Le 9 juin 2022, la commission cantine s'est réunie en présence du 1^{er} adjoint et de la 3^{ème} adjointe. La réunion portait sur la définition du rôle de cette commission, et il a été proposé de fusionner la commission cantine avec la commission école.

Proposition à soumettre au Conseil Municipal de septembre 2022.

Commission cantine : Liliane Simon, Anne-Sophie Leroux (élues)

Commission école : Nathalie Guérin, Anne-Sophie Leroux, Carmen Volantin (élues), Typhène Heydon (référente périscolaire)

Une réflexion sur le rôle de cette commission a été engagée, il convient de continuer avec tous les nouveaux membres.

RÔLE :

1 – d'examiner, modifier et valider les menus proposés par le cuisinier municipal (veiller à la variété, la qualité, la saisonnalité des produits... Loi EGALINE)

2 – de souligner les points négatifs, les points positifs, de proposer des options différentes : présentation, importance des portions...

3 – d'analyser les repas de la période écoulée (bilan, qualité des produits, quantité...), s'appuyer sur l'avis du personnel de cantine, et celui des élèves.

4 – de suivre le coût de revient d'un repas, la gestion des restes, le non consommable...

5 – de veiller à la bonne sécurité dans le restaurant scolaire et à l'application du règlement intérieur (enfants et personnel).

6 – de communiquer auprès des familles (menus site Internet mairie, informations et résolution de problèmes : référente périscolaire...)

De réaliser un bilan général en fin d'année scolaire...

PROPOSITIONS :

Cette commission se réunira 1 fois par trimestre, en mairie ou au restaurant scolaire.

Un élu mangera 1 fois par période au restaurant scolaire.

Proposer à 1 représentant des parents élus de participer ponctuellement à la commission cantine en fonction de l'ordre du jour.

QUESTIONNES ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Compte-rendu sur la réunion de Dinan Agglomération relative à l'eau potable

Réunion en mairie le 30 août 2022 avec Mme Murielle Le Breton (directrice des Eaux de Dinan).

Crise Alerte Sécheresse.

Pour limiter risque de pénurie sur le secteur, il y aura une baisse de pression d'eau à compter de cette semaine sur les secteurs suivants :

- Voie Romaine
- Résidence Les Portes Fleuries
- Le Chemin des Landes

- Impasse des Douets
- Les Loges



Vigilance : alerte crise sécheresse

Les niveaux observés des barrages alimentant l'usine de production d'eau potable de BOBITAL desservant les communes de Dinan, Aucaleuc, Taden, Trélivan, Bobital, Saint-Carné, Le Hinglé, Brusvilly, Trévron, Calorguen, Lanvally Quévert et Saint Samson sur Rance ont atteint un seuil critique.



Pour préserver la ressource, des actions sont mises en oeuvre pour ralentir la baisse du stock d'eau, elles peuvent engendrer des perturbations.

A partir du mercredi 7 septembre, des réductions de pression sur certaines zones de votre commune vont être mises en oeuvre pour réduire les risques de fuites sur le réseau. Un débit d'eau plus faible peut être constatée au robinet.

Si la gêne occasionnée est trop importante merci de le signaler aux équipes d'Eaux de Dinan eau potable au 06 11 07 92 18.

2) Remerciements famille JACQUES

Remerciement à la commune pour le don de 500€ de la commune (pour l'incendie).

3) Le Petit Dispensaire Shiatsu



Le Petit Dispensaire Shiatsu

À Saint-Carné

Santé, Bien-être et Solidarité

En étroite collaboration avec la Mairie de Saint Carné, le collectif des professionnelles du Shiatsu seront à votre écoute chaque deuxième lundi de chaque mois de 14h à 17h

Recevoir un Shiatsu c'est

... Un moment rien que pour vous, écoute, prévention et confort pour maintenir une bonne santé



Information et inscription Tél : 07 84 44 40 97

(Les intervenantes sont bénévoles, un service sous forme de dons « déductibles de vos impôts », sera reversé en totalité à l'Espace Solidaire)



Avec le soutien du Syndicat des Professionnels du Shiatsu



4) Carrefour Haut-Pont Roux

Un problème de sécurité routière est soulevé par les habitants du haut-Pont-Roux. Il a été décidé qu'une visite des lieux sera effectuée pour une réflexion.

Fin du Conseil Municipal à : 23h34

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 5 octobre 2022 à 20h30.